

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

PRESENTS : Mmes MM. LERAY – CHAILLEUX - GIROT - FERRE - GERARD - JOUTARD - HOLOWAN - ROBIN - DESBOIS - ALLAIS - FLEURY - SCHAEFFER - LUMEAU - DURAND – PLOQUIN – BRIAND - RAULAIS - LESCOUEZEC – SOURISSEAU - BARNAS - DROUET

PROCURATIONS :

F. MASSON A M-O. CHAILLEUX

D. JULIENNE A P. FLEURY

H. LAURENT A M. GIROT

C. TISSIER A N. ROBIN

K. BOMBRAY A V. LESCOUEZEC

D. TAUGAIN A O. PLOQUIN

ABSENTS SANS PROCURATION :

D. LEBASTARD ; M. GRENZINGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : O. PLOQUIN

Monsieur le Maire demande à rajouter un point en plus à l'ordre du jour : Nom d'une impasse de la commune.

1/PETITE ENFANCE - JEUNESSE

1-1 Présentation de la convention par Marie-Odile CHAILLEUX

La convention jointe à la présente note de synthèse a pour objectif de définir les conditions du partenariat pour les projets destinés aux jeunes de 11 à 17 ans pour les années 2019 à 2021. À cet effet, elle précise, son champ d'application, ses dispositions financières et ses modalités de fonctionnement.

Versement de la subvention en 2 fois (37 870.50€ + 37 870.50€)

Explication du déficit de Las Os par Monsieur le Maire (11 755 €)

Recette envisagée habituelle :

- Demande de subvention de la CAF environ 8000€/an
- CCEG pour Culture de Rue environ 2000€/an
- Produit des jeunes (lavage voitures...) environ 2 000€/an

Une réunion d'échange aura lieu avec Las Os le 22 février 2019 afin de finaliser les demandes de subventions et les recettes.

Pour information, environ 140 enfants fréquentent la structure et plusieurs jeunes sont en liste d'attente sur les activités (nous ne devrions pas avoir de liste d'attente).

Las Os est une association qui fonctionne très bien. L'adhésion à Las Os est de 11€. Le prix d'adhésion des structures équivalentes des communes de la CCEG est compris entre 8 et 15€.

Las Os est un atout pour notre commune avec 2 salariés et 140 adhérents. Il faut ajuster aux besoins exprimés.

Questions :

Sandrine BRIAND demande si la participation des comités d'entreprise est possible.

Didier ALLAIS demande si les 62 000€ sont financés par la mairie. Monsieur le Maire répond que la CAF est perçue par la mairie et reversée.

Jean Pierre JOUTARD demande que les fautes d'accords soient corrigées dans la convention.

La convention est adoptée à l'unanimité.

2/ AFFAIRES SCOLAIRES

2-1 Avenant 1 à la convention entre la Commune et l'Ogec pour l'organisation de la pause méridienne

Marie-Odile CHAILLEUX, Première Adjointe, rappelle au Conseil que lors de la séance du 17 septembre dernier, il a approuvé la convention entre la Commune et l'OGEC pour l'organisation de la pause méridienne du 1^{er} septembre 2018 au 05 juillet 2019. Elle ajoute qu'il y a six salariés de l'OGEC qui interviennent et non cinq comme le précise l'actuelle convention. Le besoin d'un agent de l'OGEC est identifié pour 30 minutes.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

3/ FINANCES – SUBVENTIONS

3-1 DETR 2019 – Subvention pour les travaux liés à la construction de la nouvelle mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune a obtenu une subvention de 200 000 € dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) en 2018 pour les travaux liés à la construction de la nouvelle mairie

La demande de subvention est approuvée à l'unanimité.

3-2 DSIL 2019 – Subvention pour les travaux liés à l'agrandissement du restaurant scolaire Marie Curie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa séance du 17 septembre 2018, il a décidé de solliciter la CAF et le Département pour l'obtention d'une subvention de 70 000,00 € pour les travaux liés à l'agrandissement du restaurant scolaire Marie Curie.

La demande de subvention est approuvée à l'unanimité.

3-3 Acquisition de la parcelle AE 145 1, Place Saint-Nicolas

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle AE 145 pour un montant de 180 000,00 € sous réserve de l'avis favorable du service des domaines.

Monsieur le Maire précise que le prix intègre la rupture des baux de l'auto-école-> environ 40000€

4/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4-1 Installation d'une station de concassage et criblage de matériaux inertes

Monsieur le Maire explique que la préfecture de la Loire-Atlantique, à la demande de l'entreprise SAS LANDAIS, a lancé une consultation pour l'enregistrement :

- d'une installation de concassage de matériaux inertes non dangereux ;
- d'une station de transit de matériaux inertes non dangereux ;
- d'une installation de stockage de déchets inertes ;

situées avenue Clément Ader dans la zone d'activités de l'Erette.

Monsieur le Maire précise que la CCEG n'est pas favorable au projet.

Questions :

Mireille HOLOWAN demande pourquoi il n'y a pas eu d'enquête publique pour la 1^{ère} station. Monsieur le Maire répond qu'il s'agissait d'une petite station de concassage.

Florence FERRÉ dit que le recyclage est une bonne idée et que pour l'avenir il faudrait pouvoir proposer une solution.

La commune émet un avis défavorable.

4-2 Dénomination d'une voie

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'Impasse de la Liberté.

5/INTERCOMMUNALITÉ

5-1 Information du Maire sur les portages fonciers de la CCEG

Le Conseil Municipal prend acte de l'information.

5-2 Convention service commun infographie

Le Conseil Municipal approuve la convention à l'unanimité.